

DROITS
D'URGENCE

RAPPORT D'ACTIVITE

Année 2024



Point d'accès au droit du 18ème



Table des matières

PRESENTATION GENERALE	3
I – LE FONCTIONNEMENT DU PAD	6
A – MODALITES PRATIQUES ET ACCES AUX PERMANENCES	6
B – LA COORDINATION ET L’EQUIPE SALARIEE	6
C – LES INTERVENANTS DU PAD	8
D – PLANNING HEBDOMADAIRE DU PAD 18	9
II – L’ACTIVITE DU PAD AU COURS DE L’ANNEE 2024	10
A – L’ACCUEIL	10
B – LES PERMANENCES	20
C – LE PUBLIC	25
D – LES DOMAINES DE DROIT TRAITES EN PERMANENCES	26
III – ACTIONS ET TRAVAIL DE MISE EN RESEAU	27
A – AVEC LA VILLE DE PARIS	27
B – AVEC LE 18^{ème}	27
C – AVEC LES ASSOCIATIONS	28
D – EVENEMENTS	29
IV – STATISTIQUES ANNUELLES DU PAD	30
A – STATISTIQUES GENERALES	30
B – STATISTIQUES DE L’ACCUEIL	31
C – LES PERMANENCES	34

PRESENTATION GENERALE

Le 18 novembre 2003, le premier Point d'accès au droit (PAD) parisien ouvrait ses portes dans le 18^e arrondissement de Paris, dans le quartier de la Goutte d'Or. Situé à l'angle des rues Stephenson et Cavé à l'origine, il est installé désormais à l'angle des rues de Suez et de Panama ; au 2 rue de Suez précisément.

Ce **lieu d'accueil gratuit et permanent** permet aux habitants du 18^{ème} en priorité et notamment aux plus démunis, mais bien sûr à tout public d'avoir accès à une information de proximité sur leurs droits et leurs devoirs et de bénéficier d'une aide dans leurs démarches lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes juridiques ou administratifs.

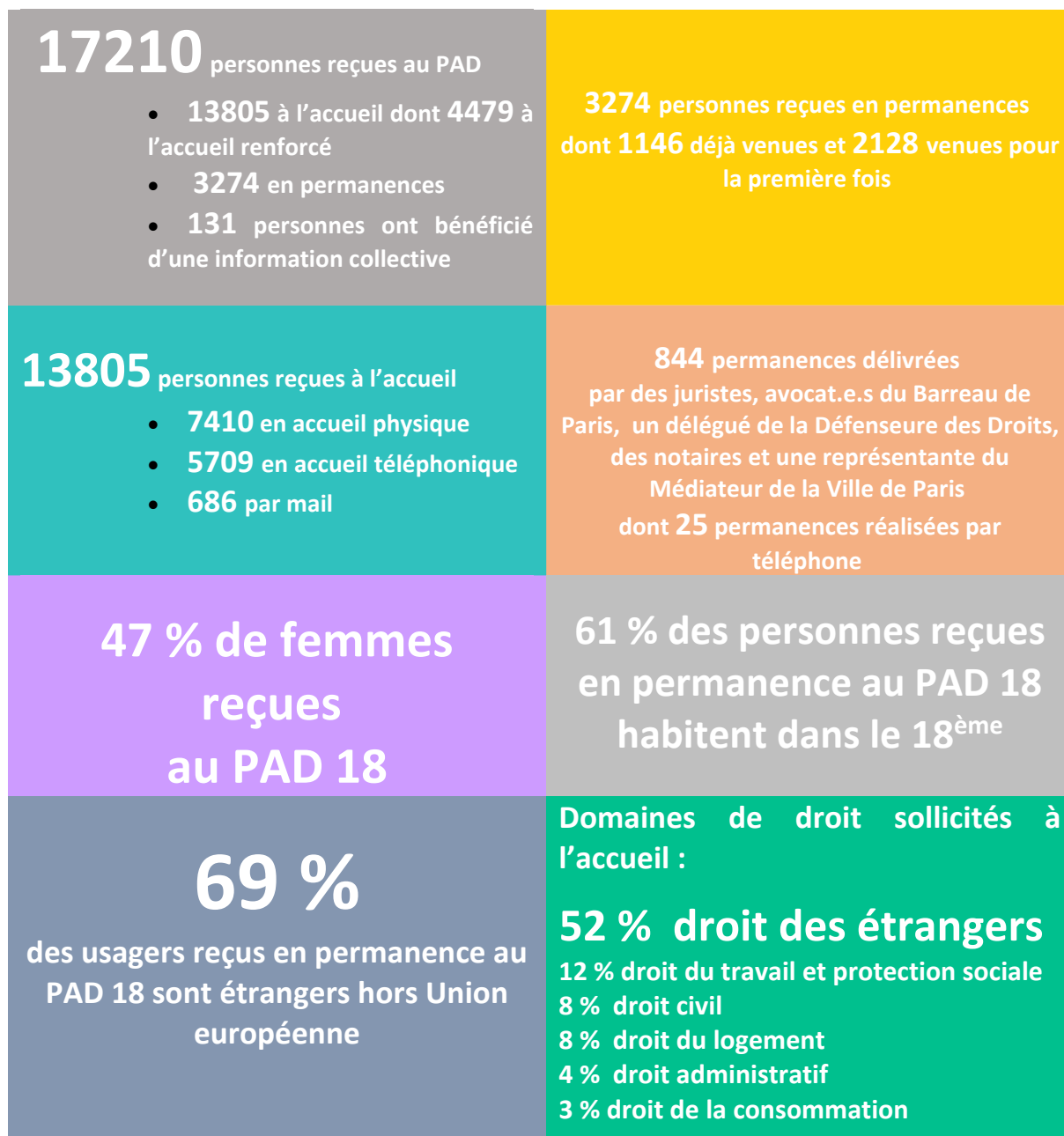
Le Point d'accès au droit du 18^{ème} est coordonné par l'association Droits d'Urgence, laquelle a obtenu le dernier renouvellement de ce marché de service de la ville de Paris en décembre 2023. L'accent est mis sur différentes thématiques, retenues au cours des comités de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires et en lien direct avec les diagnostics sociaux et besoins soulevés et établis tant par les acteurs de terrains que les acteurs politiques.

Les thématiques hebdomadaires sont les suivantes :

- Information sur les droits et obligations des locataires et propriétaires
- Information sur le droit de la consommation, le surendettement et le droit bancaire
- Information sur le droit du séjour des étrangers, l'asile et l'accès à la nationalité française
- Conseils en droit de la famille, en droit du travail et en droit des TPME
- Information sur le droit de la protection sociale
- Permanences généralistes d'accès au droit
- Permanence destinée aux victimes de violences conjugales et familiales
- Information sur la lutte contre les discriminations
- Médiation entre les usagers et les administrations (nationales et parisiennes)
- Conseils en droit notarial
- Permanence de lutte contre la traite des êtres humains

Au cours de l'année 2024, ce sont **17210 personnes** qui ont été reçues au PAD 18 soit **9,8 % d'augmentation par rapport à l'année précédente**. **13805 personnes** ont été reçues à l'accueil, **3274** en rendez-vous en permanences et **131** ont bénéficié d'une information collective.



Chiffres clés du PAD 18 en 2024

I – LE FONCTIONNEMENT DU PAD

A – MODALITES PRATIQUES ET ACCES AUX PERMANENCES

Les locaux du PAD se trouvent au cœur du quartier de la Goutte d'Or, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2, rue de Suez, à l'angle des rues de Suez et de Panama. Les usagers peuvent emprunter la station Château Rouge (Métro, ligne 4 ; Bus, lignes n° 31 et 56).

Le public y est accueilli depuis février 2024 (en application du marché 20232023S11474 du 14 décembre 2023) chaque lundi de 13h30 à 17h15, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h15. Le jeudi matin est réservé à l'accueil numérique sur rendez-vous. Cette nouvelle forme d'accueil et d'accompagnement des usager.es a été mise en place, dès le mois de janvier 2024, afin de traiter certaines démarches numériques administratives et/ou juridiques, liées au séjour des étrangers principalement, et augmentant ainsi le temps d'ouverture et de prise en charge du public. Le jeudi après-midi, le public est accueilli de 14h à 19h30.

L'accès aux permanences du PAD passe obligatoirement par une prise de rendez-vous sur place ou au standard : 01 53 41 86 60 sinon par courriel à contact.pad18@droitsdurgence.org.

Le PAD fonctionne sur rendez-vous, les personnes peuvent se présenter physiquement au PAD pour prendre rendez-vous, le contacter par téléphone ou par mail.

Le PAD s'adresse en priorité aux personnes demeurant à Paris et à celles qui habitent le 18^{ème} arrondissement.

Le service d'accueil assure une première écoute des personnes accueillies par téléphone ou sur place en vue de procéder à la formulation juridique de leurs problèmes.

Après une fine analyse de leurs demandes et besoins, elles se voient proposer, le cas échéant, un rendez-vous pour bénéficier d'une consultation dans le cadre des permanences du PAD.

Les chargées d'accueil évaluent alors si la situation relève d'une permanence d'avocat.e, de notaire, d'une permanence tenue par un.e juriste spécialisé.e ou généraliste ou encore d'une permanence de médiation.

En cas d'urgence, les salariées du PAD peuvent être amenées à traiter certaines demandes en attendant un rendez-vous ultérieur.

B – LA COORDINATION ET L'EQUIPE SALARIEE

1 - La gestion et la coordination du PAD 18 par l'association Droits d'urgence

La coordination du PAD est assurée par l'association Droits d'urgence.

Parce que la rupture de droit est la principale cause de l'exclusion, Droits d'urgence mobilise des professionnel.les du droit, bénévoles et salarié.es, pour aller au plus près des personnes en situation d'exclusion, les informer et les accompagner dans leur parcours administratif et juridique. Dans le cadre des permanences juridiques organisées au sein des associations humanitaires (Médecins du Monde, Emmaüs, Secours populaire, Armée du Salut, etc.), hôpitaux publics, établissements psychiatriques,

prisons, l'association touche des hommes et des femmes qui renoncent ou ne peuvent franchir les portes des mairies, des dispositifs publics ou des tribunaux. L'association Droits d'urgence est présente là où la précarité et l'exclusion sont dominantes, dans un lieu repéré par les habitants d'un quartier ou par les détenu.es en prison.

Droits d'urgence a pour premier objectif d'apporter gratuitement information et assistance juridiques aux plus démunis pour les aider à prendre conscience de leurs droits, à les connaître, les faire reconnaître, devant les juridictions et les administrations compétentes, afin de pouvoir les exercer de manière effective. Son travail est d'accueillir et faire de l'autre un sujet de droit, le rendre visible et lui redonner une place de citoyen.

Droits d'urgence anime et coordonne deux Points d'accès au droit (PAD) de la ville de Paris (dont celui du 18^{ème} arr.) et en prison (La Santé et Fresnes), le Bus de la solidarité du Barreau de Paris Solidarité, les Relais d'accès au droit de la ville de Paris et développe des dispositifs pilotes comme celui de l'accès au droit et santé mentale (ADSM) ou celui de lutte contre les violences conjugales. A ce titre, Droits d'urgence a créé et déploie la plateforme numérique DroistDirects.fr, qui s'adresse aux victimes de violences conjugales, mais également à leurs proches. Elle est adossée à un pôle dédié qui réalise des permanences, en particulier au PAD 20, et des formations.

Depuis plus de dix ans, Droits d'urgence dispense également des formations adaptées aux professionnel.les du droit et aux travailleurs sociaux des secteurs publics et privés. Ces formations ont pour objectif de permettre aux différents acteurs d'appréhender le droit de manière pratique et de l'utiliser comme un véritable outil de travail dans l'aide à l'insertion des publics fragiles.

Acteur majeur et reconnu de l'accès au droit à Paris et en France, Droits d'urgence participe de la sensibilisation des pouvoirs publics aux enjeux de la lutte contre l'exclusion. Membres d'observatoires et réseaux nationaux, l'association est régulièrement associée aux débats parlementaires.

En 2024, Droits d'urgence a été présente au sein d'une centaine de lieux d'intervention sur Paris et région parisienne. La stratégie et les actions menées par l'association sont coordonnées par un conseil d'administration composé de 13 membres et par une équipe de 51 salariés (49.79 ETP). Elles mobilisent à ce jour également 464 bénévoles.

2 - L'équipe salariée du PAD 18

L'accueil du PAD 18 est assuré par deux chargé.e.s d'accueil et de médiation sociale, **Madame NAIT BOUDA Yasmina** et **Monsieur KAHLELLOU Hichem**. L'accueil a également bénéficié du concours du coordinateur, **Monsieur NKOUNKOU SIASSIA Karim**, mais également d'un chargé d'accueil en renfort temporaire, **Monsieur NAIT BOUDA Mohand**. Cette équipe a permis d'assurer de manière constante un accueil avec deux agents tout au long de l'année, ce en quelques 49 semaines. Le PAD 18 ayant fermé entre le 29 juillet et le 23 août.

Accueil :

Yasmina NAIT BOUDA, chargée d'accueil et de médiation sociale en poste adulte-relais depuis mai 2016.

Hichem KAHLELLOU, chargé d'accueil et de médiation sociale en poste depuis novembre 2010.

Coordination :

Karim NKOUNKOU SIASSIA, en poste depuis mai 2016.

3 – Formation de l'équipe

Afin de renforcer leurs compétences ainsi que leurs techniques d'accueil des publics vulnérabilisés, les chargé.es d'accueil et le coordinateur du PAD ont participé à des formations en 2024, organisées en présentiel ou par visioconférence.

Formation interne par l'association Droits d'urgence

L'association Droits d'urgence délivre des formations en interne pour ses salarié.es, juristes et chargé.es d'accueil juridique et social, sur différentes thématiques de droit.

Ainsi, en 2024, l'équipe du PAD 18 a suivi les formations suivantes :

- 3 formations sur le droit des étrangers
- Formation sur le droit de la nationalité
- Formation sur l'accueil des publics LGBTQIA+

Formations liées à la fonction de coordination

Le coordinateur a suivi une formation en management d'équipe.

Sessions d'analyse de la pratique professionnelle

En 2024, les coordinateur.trices des PAD de Droits d'urgence ont suivi 5 séances de supervision avec une formatrice de l'Ecole des Parents et des Educateurs.

Depuis 2022, les chargé.es d'accueil ont pu intégrer un groupe d'analyse de pratiques avec des juristes de Droits d'urgence afin d'échanger sur leurs pratiques, sur les difficultés éventuelles rencontrées au sein des structures en termes de réception du public. Ces séances sont trimestrielles ou mensuelles si i.elles le souhaitent.

C – LES INTERVENANTS DU PAD

En étroite collaboration avec l'équipe salariée, les intervenants réalisent les permanences et reçoivent en rendez-vous d'une demi-heure à trois quarts d'heure, le public qui a obtenu un rendez-vous de la part du service d'accueil.

Il s'agit :

- Des *juristes spécialisé.e.s* dans les thématiques de droit traitées au PAD suivant le planning hebdomadaire. Les associations pourvoyeuses sont *l'ADIL 75, le CATRED, CRESUS, l'association Léo Lagrange pour la défense des consommateurs, la Ligue des Droits de l'Homme* et la *MIST*.

- Des *juristes généralistes* de *Droits d'urgence* assurent les permanences des relais d'accès au droit et celles du Point d'accès au droit pénitentiaire de la maison en milieu ouvert.
- Des *avocat.e.s du Barreau de Paris* désigné.e.s par le service d'accès au droit du Barreau.
- Des *notaires* désigné.e.s par la Chambre des notaires de Paris.
- Du *Délégué de la Défenseure des Droits*.
- De la *Déléguée du Médiateur de la Ville de Paris*.

D – PLANNING HEBDOMADAIRE DU PAD 18

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Bureau 1	Fermé	<u>LDH</u>	<u>Droits d'Urgence</u>	<u>Accueil numérique</u>	<u>MIST</u>
	Bureau 2		<u>DDD-Médiation</u>	<u>Droits d'Urgence</u>		<u>Droits d'Urgence</u>
	Bureau 3		<u>Barreau de Paris</u> <i>Droit du travail</i>	<u>Barreau de Paris</u> <i>Droit de la famille</i>		<u>Droits d'Urgence</u>
Après-midi	Bureau 1	<u>Droits d'Urgence</u>	<u>Droits d'Urgence</u>	<u>LDH</u>	<u>CATRED</u>	<u>Barreau de Paris TPME</u> <i>(1 et 3)</i>
	Bureau 2		<u>DDD-Médiation</u>	<u>Médiation Ville</u>	<u>CRESUS</u>	<u>Droits d'Urgence</u>
	Bureau 3	<u>Barreau de Paris</u> <i>Droit du séjour</i>	<u>Léo Lagrange</u>	<u>NOTAIRES (1et 3)</u> <u>ADIL 75 (4)</u>	<u>ADIL 75</u>	<u>Droits d'Urgence</u>

II – L'ACTIVITE DU PAD AU COURS DE L'ANNEE 2024

A – L'ACCUEIL

1 – Aperçu général de l'activité et de l'occupation des locaux en 2024

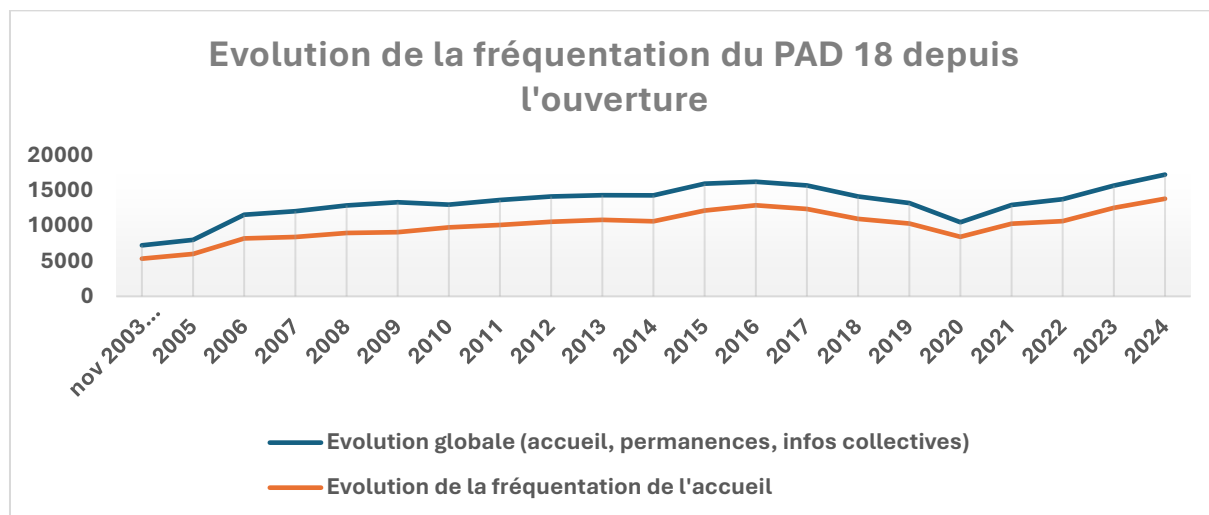
Au cours de cette année 2024, **13805 personnes** ont été reçues à l'accueil du PAD 18. **7410 personnes** ont été accueillies directement. **5709** au téléphone et **686** par mails.

En comparaison de l'année précédente, ce sont 1300 personnes de plus qui ont été reçues cette année, **soit 10,39 % d'augmentation en une année.**

Le PAD 18 est resté ouvert 49 semaines, soit 245 jours. Fermé pendant la période des Jeux olympiques et paralympiques, les salariés de l'équipe ont tour à tour participé à l'accueil du PAD 20 ouvert pendant cette période.

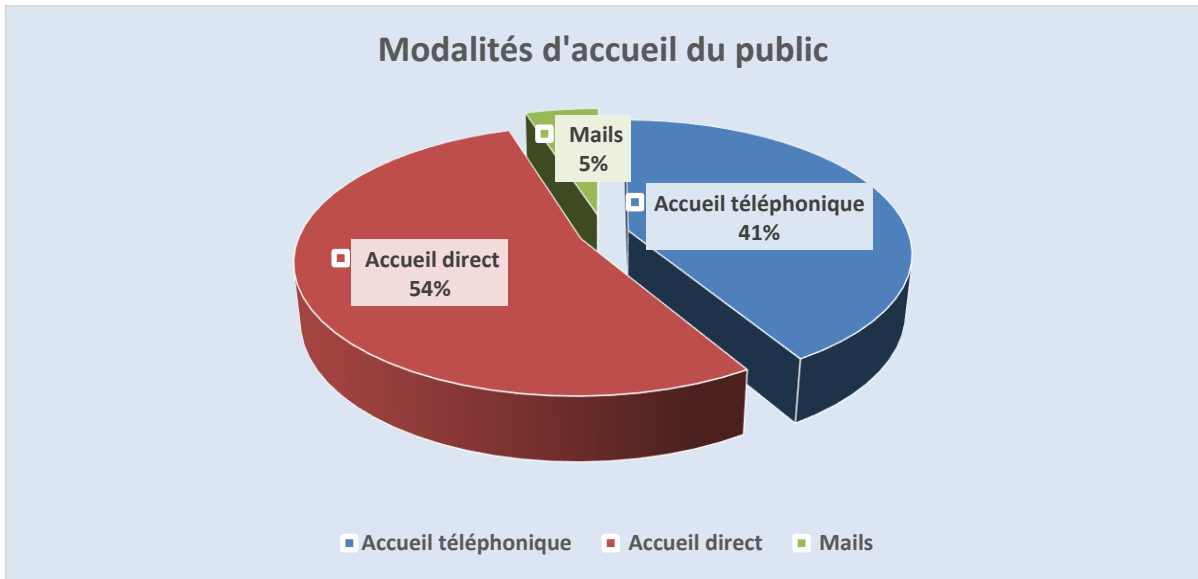
L'équipe a accueilli **77 personnes par jour** en moyenne, entre les personnes à l'accueil et celles reçues en permanence.

La fréquentation du PAD depuis son ouverture a connu un creux en 2020 année de la pandémie, et depuis est en hausse constante.

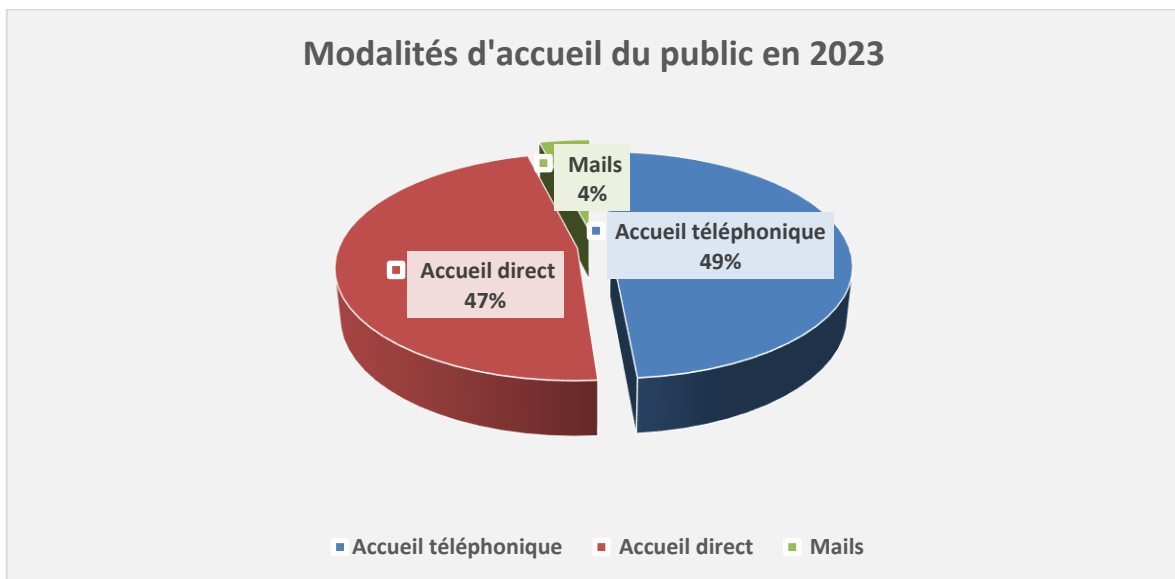


Les locaux ont bénéficié d'une occupation croissante au long de l'année avec la création de nouvelles permanences. Deux permanences supplémentaires des relais d'accès au droit et une permanence d'avocat en droit des étrangers ont permis de proposer jusqu'à 1006 permanences pour 844 réalisées, **soit un taux d'occupation des bureaux, de 84 %.**

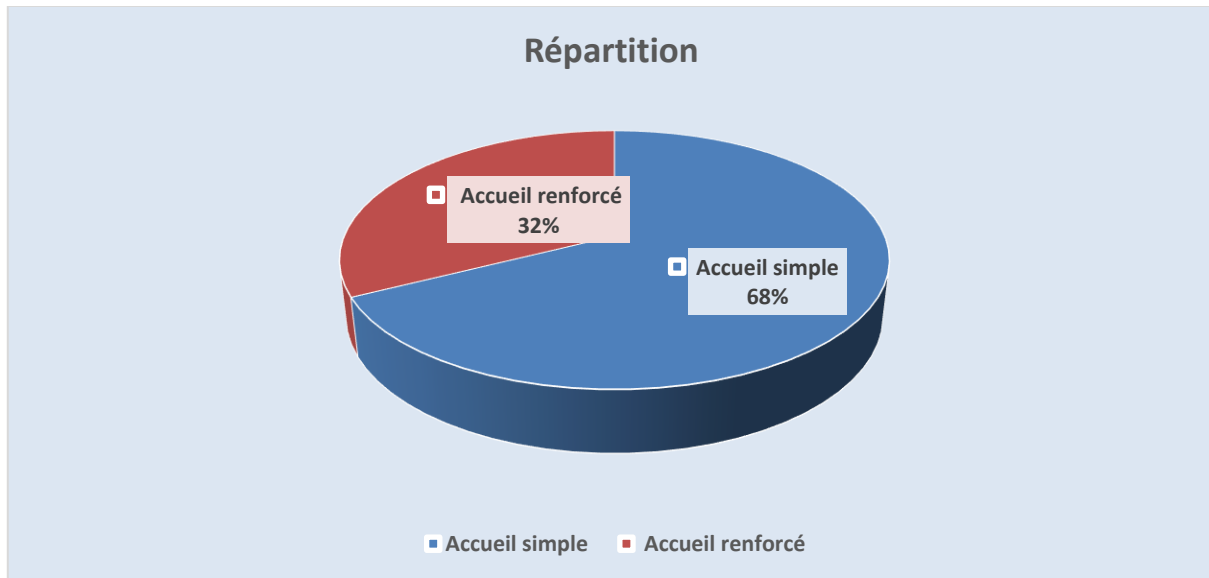
2 – Modalités d'accueil du public



En comparant cette photographie à celle de l'année précédente (ci-après), on note certes une progression d'un point quant aux mails mais c'est surtout le changement notable qui voit l'accueil téléphonique décroître de 8 points au profit de l'accueil direct qui passe de 47% à 54% en l'espace d'une année.



Deux façons d'accueillir définissent l'ensemble des actions de l'accueil. Un accueil simple et un accueil renforcé selon la répartition suivante :



L'*accueil simple* demeure la première activité des accueillants, chargé.e.s d'accueil et coordinateur.

3 – L'accueil simple

L'exercice 2024 met en évidence la fonction de service de proximité du PAD 18. Avant toute chose, c'est l'invitation faite aux usagers d'exposer leurs demandes afin de leur apporter la réponse la plus pertinente. A la demande de l'usager ou à l'initiative de l'agent, ce peut être un rendez-vous pour une permanence au sein du PAD, une orientation vers le réseau d'accès au droit, vers une structure compétente, voire vers les services sociaux. Afin de rendre toujours plus effectif le service, le rappel des usagers avant rendez-vous est pratiqué.

L'accueil au Point d'accès au droit du 18^{ème} arr. est inconditionnel : le PAD reçoit toute personne se présentant dans ses locaux, quels que soient leur lieu de résidence, leur âge, leur nationalité, ou leurs difficultés. Le PAD s'adresse toutefois prioritairement aux personnes demeurant à Paris et à celles qui habitent le 18^{ème} arrondissement.

Les 2 chargé.es d'accueil juridique et social assurent concomitamment l'**accueil physique et téléphonique**, en privilégiant toutefois la réponse aux usager.es présent.es dans la structure. Ils assurent de façon anonyme une première écoute, analysent la demande pour la formuler en problématique juridique, déterminent l'urgence de la situation et le problème de droit, et vérifient si cette demande relève du Point d'accès au droit ou non.

L'équipe du Point d'accès au droit du 18^{ème} propose également **une prise de contact et de rendez-vous via le mail « contact.pad18@droitsdurgence.org »** dès lors que la demande formulée est suffisamment précise. Cette prise de rendez-vous est faite par l'équipe du PAD qui a accès aux mails de contact du Point d'accès au droit. Il répond et oriente les usager.es selon la demande formulée dans le mail. De la même façon que pour l'accueil téléphonique et physique, il est proposé un rendez-vous sur une permanence du PAD ou une orientation adaptée.

Les demandes par mail sont saisies dans la base statistique du Point d'accès au droit du 18^{ème} et sont **en augmentation : 686 mails en 2024 contre 506 l'année précédente**. Ils représentent 5 % de l'activité d'accueil

L'accueil téléphonique a subi une baisse en comparaison de l'accueil physique : En 2024, c'est **41 % de** de l'activité contre **54 % d'accueil physique**.

Concernant **l'accueil physique** : une partie des usager.e est orientée vers les permanences pour lesquelles iels ont déjà pris rendez-vous, et l'autre partie est accueillie par ordre d'arrivée pour des informations et prises de rendez-vous.

Les professionnel.les, tels que les travailleur.euses sociaux., interrogent également les services du Point d'accès au droit pour solliciter une information juridique, ou un rendez-vous pour les personnes qu'iels suivent.

Deux options se présentent au moment de l'accueil des usager.es :

- **Si la demande de l'usager.ère ne relève pas du Point d'accès au droit**, les chargé.e.s d'accueil juridique et social l'orienteront vers la structure appropriée, en lui donnant les coordonnées du service ou de l'association.

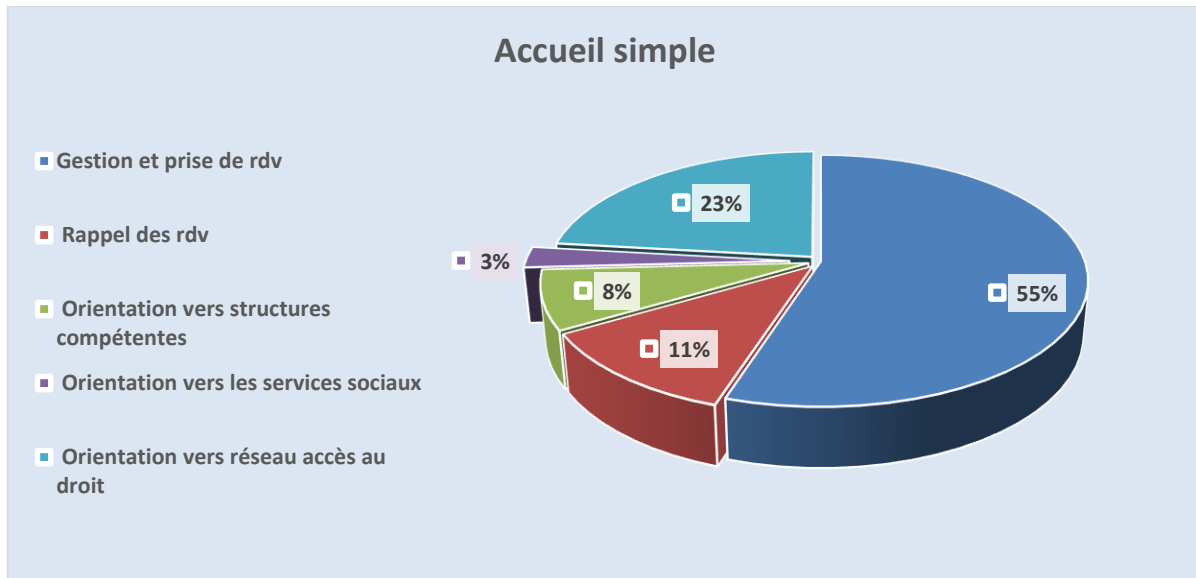
La parfaite maîtrise du maillage associatif du 18^{ème} arrondissement par l'équipe du Point d'accès au droit et mieux, de la Goutte d'or permet ainsi une orientation efficace et adaptée de l'usager.ère vers la structure correspondante.

- **Si la demande de l'usager.ère relève du Point d'accès au droit**, les chargé.e.s d'accueil juridique et social proposent un rendez-vous et l'inscrivent sur une permanence.

Les chargé.e.s d'accueil du Point d'accès au droit évaluent si le problème juridique présenté relève d'une permanence spécialisée ou généraliste, ou encore d'une permanence de médiation.

S'il n'est pas possible de lui proposer un rendez-vous au sein de la structure, l'équipe du Point d'accès au droit peut orienter la personne vers une autre structure d'accès au droit (autre Point d'accès au droit, Maison de la Justice et du droit, Bus des avocats), si besoin en appelant avec elle la structure.

L'équipe d'accueil est le premier contact qu'ont les usager.es avec le Point d'accès au droit du 18^{ème}, elle est régulièrement confrontée à l'angoisse, la tension, voire parfois la colère du public quant à la complexification de certaines procédures et joue, par là-même, un **rôle de modérateur** entre les besoins exprimés et solutions proposées.



4 – L'accueil renforcé

L'accueil renforcé est celui qui dépasse la simple prise de rendez-vous et permet même parfois d'éviter la prise de rendez-vous.

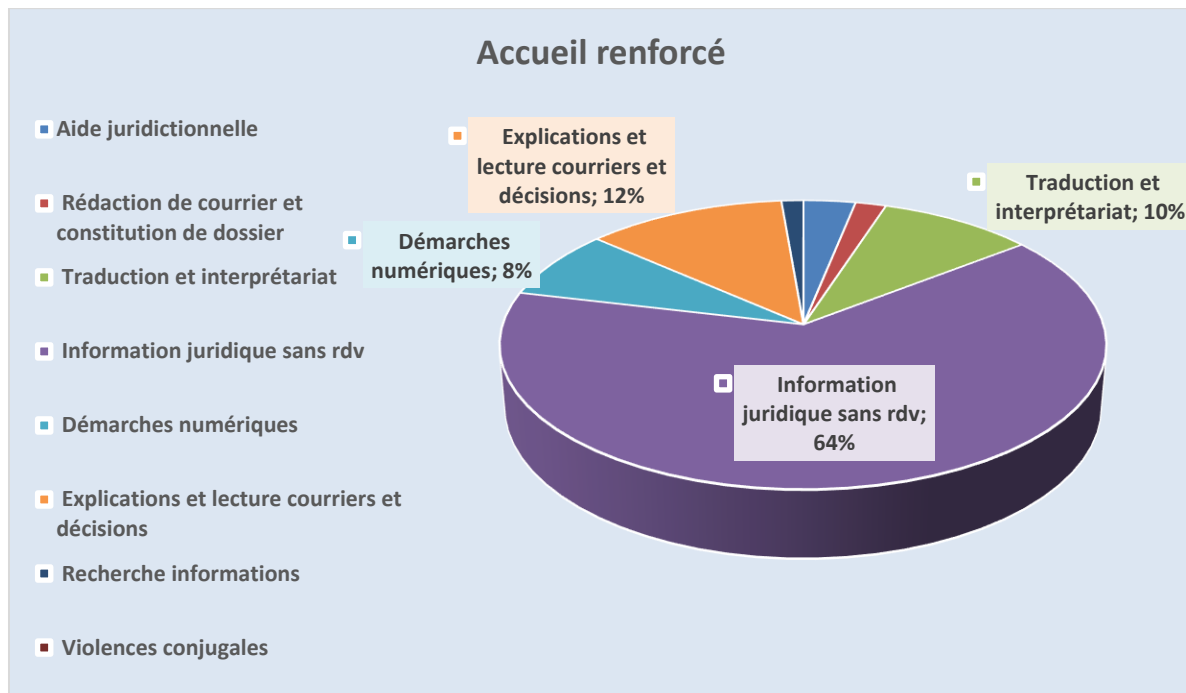
Les tâches les plus couramment réalisées consistent en :

- **de la recherche d'informations** : recherche d'adresse d'une structure où orienter, d'un flyer, demande de précisions à l'utilisateur pour mieux comprendre la situation, etc...
- **de l'information juridique sans rendez-vous** : délivrée par les chargées d'accueil ou la coordinatrice du PAD dans des situations d'urgence ou quand cela ne nécessite pas une prise de rendez-vous.
- **de la constitution de dossiers ou de démarches numériques** qui ne relèverait pas de la compétence du PIMMS comme un dossier de naturalisation, de regroupement familial, de dossier d'aide juridictionnelle, ou demande de droit de suite, information sur les documents à produire, explications et accompagnement de l'utilisateur lorsqu'il reçoit un courrier de demande de pièces complémentaires du bureau d'aide juridictionnelle. Ces démarches sont en hausse au niveau de l'accueil et il s'agit essentiellement de démarches numériques liées à l'ANEF en droit des étrangers.
- **des explications de courriers ou décisions de justice**, permettant de déterminer aussi si un recours ou une nouvelle requête peut être effectuée. Informer les utilisateurs des délais de recours, poser un rendez-vous avec un intervenant du PAD si besoin.

Au cours de l'année 2024, une aide directe a été apportée à **4479 personnes** selon qu'il y avait urgence pour elles à avoir une réponse immédiate, dans des thématiques récurrentes, selon qu'il s'agit d'aides administratives entre rédaction, voire constitution de dossier ou encore compréhension de documents...

Pour comparaison, au cours de l'entière année 2023, 3836 avaient bénéficié de cet accueil. C'est dire là aussi la tendance à la hausse de cette donnée qui représente **32%** de l'activité d'accueil.

Une personne accueillie sur trois bénéficie de l'accueil renforcé.



Quant aux actions réalisées, l'information juridique donnée sans rendez-vous est la plus importante.

Enfin, l'importante demande en droit du séjour et de la nationalité à l'accueil, a conduit à développer un accueil numérique et y dédier une matinée, celle du jeudi.

5 – L'accueil numérique

Au cours de l'entière année 2023, 148 personnes avaient été reçues pour des démarches numériques. Nous avons alors proposé, dans le cadre du renouvellement du marché public des PAD, la mise en place d'un accueil numérique qui s'est concrétisé par une demi-journée d'accueil et prise en charge des démarches en ligne des usagers dans un moment plus propice, hors accueil téléphonique et physique.

La prise en charge des démarches numériques se fait, le jeudi matin, de façon complémentaire au travail des juristes et intervenants du PAD 18 et permet, dans de nombreux cas, de ne pas surcharger les permanences juridiques pour des démarches qui relèvent plus d'une prise en charge administrative. Il s'agit de la prise en charge de toutes les démarches numériques relatives au séjour des personnes étrangères et à la nationalité devenues conséquentes.

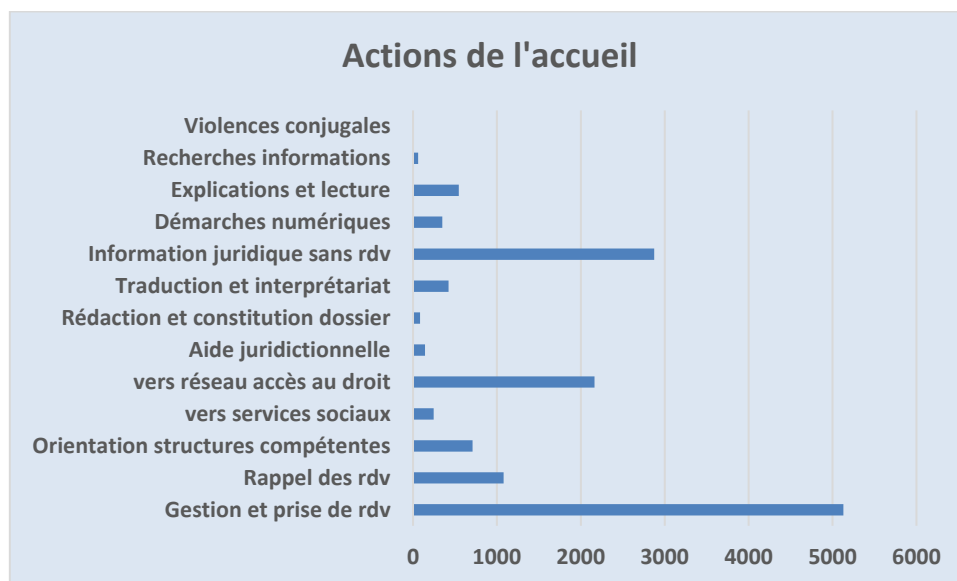
Les chargés d'accueil fixent des rendez-vous d'une heure à des personnes vues en général durant la semaine et pour lesquelles un besoin d'accompagnement numérique spécifique a été repéré sur certaines démarches telles que les démarches relatives au séjour des étrangers et à la naturalisation ne

pouvant plus faire l'objet d'un accompagnement par les entités France Services (instruction du 16 mai 2023 relative à l'accompagnement des usagers étrangers dans les démarches relatives au séjour et à la naturalisation française) et ne pouvant pas être réalisées par les travailleurs sociaux ou autres professionnel.les du secteur social, ni par des écrivain.es public.ques. Elles peuvent ainsi prendre le relais des juristes en droit des étrangers afin de réaliser ou finir la démarche en ligne, incontournable dans ce domaine, car il n'y a pas d'accès au droit sans démarches numérique, et décharger les permanences de ces juristes très sollicités.

Ce service est une vraie plus-value pour les personnes qui peuvent ainsi être reçues sur un temps plus calme, pour des démarches dématérialisées devenues complexes et nécessitant de prendre du temps avec elles et pour les chargées d'accueil d'être concentrées pour mieux les accompagner.

Il est également apprécié des chargées d'accueil qui peuvent recevoir les personnes sans être dérangées par l'accueil téléphonique et physique habituel.

En 2024, **348 personnes** ont bénéficié de cet accueil renforcé spécifique.



Quel que soit le prisme, la première activité de l'accueil est la gestion et prise de rendez-vous. De fait, le public orienté et accueilli au PAD 18 est demandeur de rendez-vous avec des professionnels du droit.

La formation continue des chargé.e.s d'accueil, leur expérience ainsi que la fréquence et la répétition des demandes dans quelques domaines ; leur permet de délivrer de l'information juridique immédiatement. Le coordinateur est par ailleurs un support essentiel et répond aussi en ce sens par voie de mails.

L'orientation vers le réseau accès au droit aurait pu être plus anecdotique au regard de la diversité des domaines de droit pratiqués par les intervenants. C'est qu'en réalité cette catégorie est plus prosaïquement celle de ce public auquel il n'a pas été possible de proposer un rendez-vous. Pourtant,

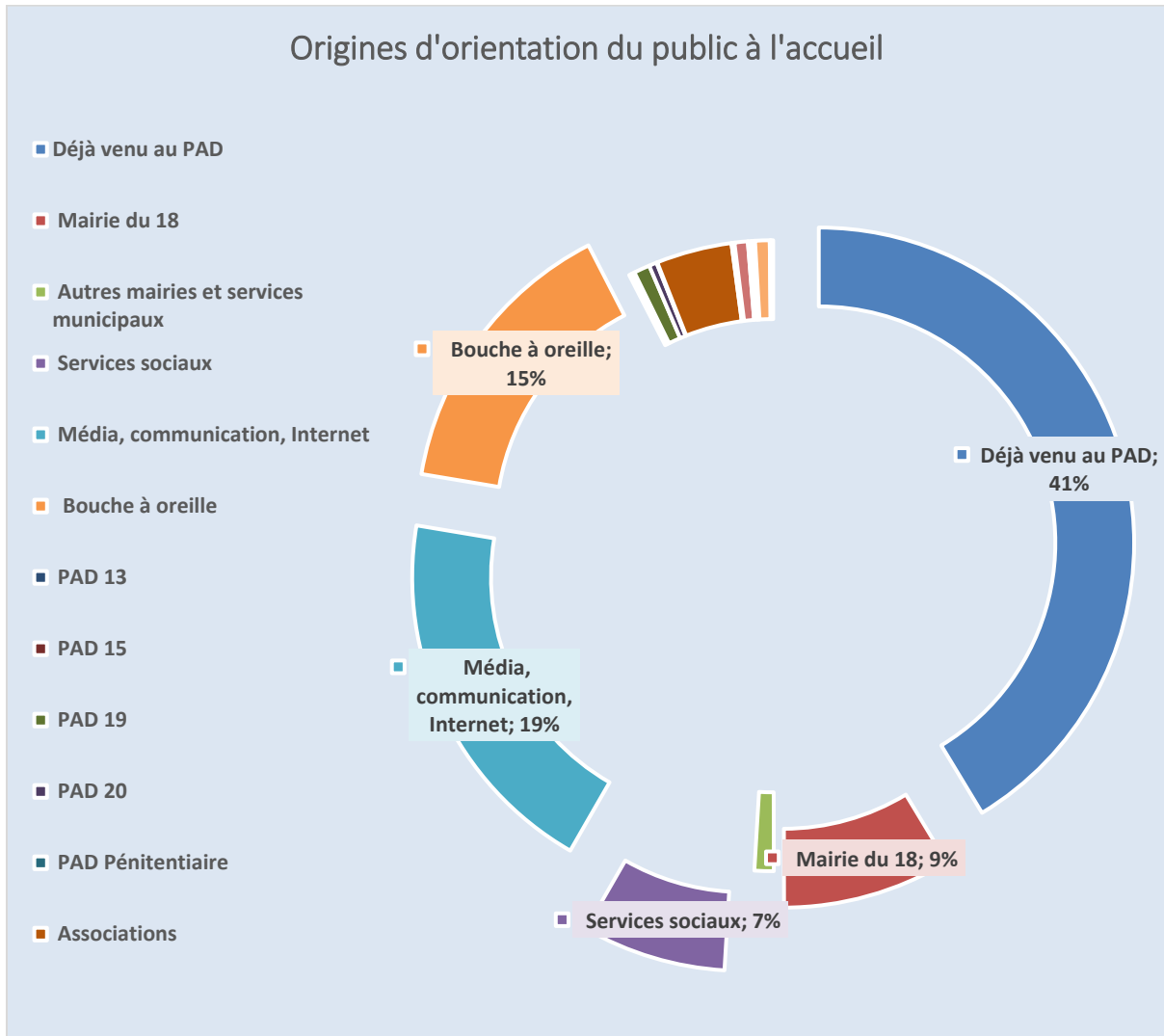
l'ouverture au public est importante (31 heures hebdomadaires) et jusqu'à 24 permanences sont possibles. A moins que ce ne soit la mesure d'une fréquentation croissante de la structure.

Enfin, on peut encore souligner que les démarches numériques ont plus que doublé en une année. De 148 personnes accueillies en 2023 à 348 en 2024 soit 135 % d'augmentation en une année.

Horaires d'ouverture au public

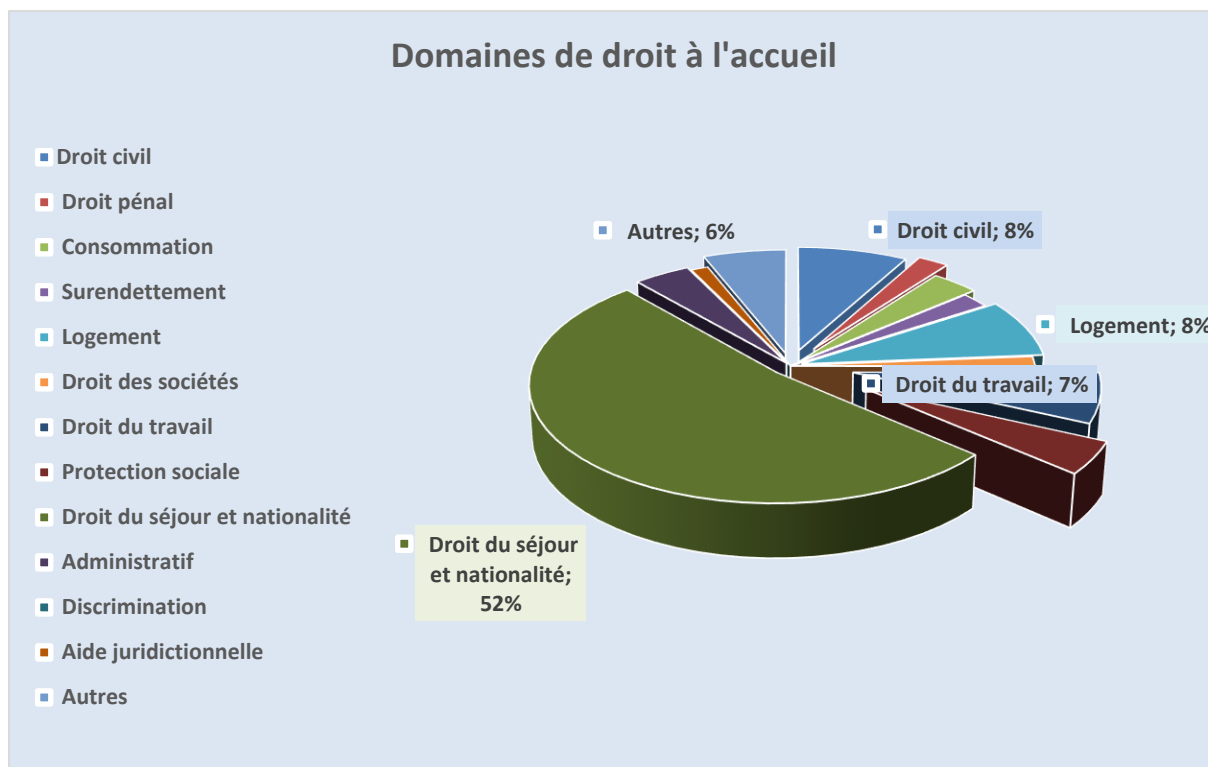
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Fermé	9h30-12h30	9h30-12h30	Accueil numérique sur rendez-vous (9h30-12h30)	9h30-12h30
13h30-17h15	14h-17h15	14h-17h15	14h-19h30	14h-17h15

6 – Modalités d'orientation



Le PAD 18 est implanté et identifié. Si 41% du public reçu à l'accueil est déjà venu au PAD ; c'est au travers des médias et internet notamment (18%) et du bouche à oreille que le PAD est découvert. Enfin, la mairie d'arrondissement et les services sociaux sont les autres sources d'orientation essentielles vers le PAD.

7 – LES DOMAINES DE DROIT



Le constat est sans appel, **le droit du séjour des étrangers représente à lui seul plus de la moitié des domaines de droit recensés, soit 52%**. C'est 6 points de plus que l'entière année 2023 (46%). Un usager sur deux à l'accueil du PAD 18 se présente pour du droit du séjour. En cause, la numérisation de l'exercice de ce droit au travers du site ANEF notamment (administration numérique des étrangers en France) et la dématérialisation de l'ensemble des démarches liées au séjour en France et à l'acquisition de la nationalité française.

A lui seul l'accueil numérique, qui s'organise sur une demi-journée, n'explique ni la hausse des démarches numériques ni même le volume de la demande en droit du séjour année après année. A l'heure où il est envisagé d'ouvrir une voie dématérialisée de la prise de rendez-vous dans les Points d'accès au droit, il est important d'avoir à l'esprit la nécessité de conjuguer ces nouveaux moyens avec un accueil physique du public. Car à l'évidence, le public toujours plus nombreux en droit du séjour a été éloigné de l'administration en charge de cette demande précisément par la dématérialisation de ses services.

B – LES PERMANENCES

3274 personnes ont été reçues au PAD 18, en 2024, dans le cadre de 844 permanences dont seulement 25 réalisées par téléphone.

819 permanences ont donc été réalisées sur site par les intervenant.es du PAD 18

Ce n'est qu'exceptionnellement que les permanences ont lieu en distanciel.

A la demande de l'utilisateur et afin de garantir l'accessibilité du service, il se peut qu'un intervenant réalise un entretien en distanciel depuis les locaux du PAD.

Le PAD privilégie la tenue des permanences en présentiel pour offrir un service plus adapté aux usagers qui fréquentent la structure et qui n'ont pas forcément l'autonomie nécessaire (usage de la langue française, compréhension des problématiques de droit, ...) pour assurer des échanges fluides par téléphone.

Elles sont assurées par des juristes spécialisés de diverses associations partenaires.

- ***ADIL 75 (Agence Départementale d'Information sur le Logement)***

Une permanence hebdomadaire et une permanence mensuelle sont assurées par des juristes de cette association, principalement Monsieur MABROUK Tahar. **57 permanences** dont une seule en distanciel ont permis d'accueillir **309 personnes**. Avec près de 6 personnes reçues par permanences et un taux d'annulation des plus bas (8,6% de rendez-vous non honorés seulement, en comparaison des autres permanences) ; le droit du logement est le second domaine de droit traité en permanences et représente 12 % de l'activité globale. La quasi-exclusivité de la demande en droit du logement est adressée à ces permanences, exception faite de ce qui relève de la loi dite DALO, la plupart adressée aux permanences des relais d'accès au droit. Il apparaît que dans ce domaine, arrive en premier lieu l'information sur les obligations des bailleurs.



- ***CATRED (Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits)***

La permanence hebdomadaire est assurée par Mme SEGUES Stéphanie, juriste de l'association ci-dessus désignée. **39 permanences** dont une en distanciel ont permis de recevoir **133 personnes**. Le public de cette permanence est concerné par le droit de la protection sociale, les questions de couverture sociale, de prestations sociales, de maladies professionnelles et accidents du travail, de retraite... 4 rendez-vous

sont proposés lors de l'unique permanence hebdomadaire qui est l'occasion d'un véritable suivi de dossier pour les usagers. D'autant plus que dans ces domaines aussi, le public est confronté à un éloignement des services dématérialisés eux aussi et de délais de traitement souvent anormalement longs.



- ***CRESUS (Chambre régionale de surendettement social)***

La permanence hebdomadaire est assurée par M. GHEZALI Karim qui a reçu **183 personnes** en **43 permanences** cette année. Une seule permanence ayant eu lieu à distance. Cette permanence de droit bancaire est véritablement identifiée comme celle concernant le surendettement des particuliers. En cette matière, le public est amené à revenir et bénéficie d'un véritable suivi par le juriste.



- ***Léo Lagrange (Association Léo Lagrange pour la Défense des Consommateurs - ALLDC)***

La permanence hebdomadaire est assurée par Mmes HOWARD, LEROY et MAOULIDA, toutes juristes de l'association Léo Lagrange. Celles-ci se sont relayées pour recevoir **205 personnes** en **47 permanences**

Estampillée permanence du droit de la consommation, les juristes reçoivent aussi à propos du surendettement et du droit bancaire, en plus des questions contractuelles.



- ***La Ligue des Droits de l'Homme (LDH)***

Les deux permanences hebdomadaires sont assurées par Mme AMALHI Asmae. Le droit du séjour des étrangers, l'asile et l'accès à la nationalité sont les questions de droit traitées lors de ces permanences spécialisées. Au cours des **77 permanences** réalisées, **405 personnes** ont été reçues. Les usagers sont nombreux à demander des rendez-vous avec la juriste en son nom. C'est dire le nombre important de suivis de dossiers par celle-ci.



- ***MIST (Mission d'intervention et de sensibilisation contre la traite des êtres humains)***

Sarah NWEKE assure l'essentiel des permanences de l'association au sein du PAD et **46 personnes** ont été reçues au cours de **27 permanences**. Pour accéder à cette permanence, les usagers s'adressent directement à l'association et celle-ci communique son planning au PAD.

Par des juristes généralistes de Droits d'urgence :

- ***Relais d'accès au Droit (RAD)***
- ***DDU – PAD Santé***

Huit permanences hebdomadaires des RAD sont assurées lundi, mardi, mercredi et vendredi par Mmes EMAC Nicole, LEMAISTRE Séverine et COCHEREL Manon Drialy, **1046 personnes** en ont bénéficié au cours de **297 permanences** dont 11 en distanciel. Et **8 permanences** du PAD pénitentiaire en milieu ouvert ont permis à la coordinatrice du PAD de la Maison de la Santé d'accueillir **20 personnes**.

Ces permanences à vocation généraliste absorbent avec celles de la LDH, l'ensemble de la demande en droit du séjour des étrangers et nationalité. Les usagers sont nombreux à bénéficier de suivi de leurs dossiers par ces juristes affectées au PAD 18 de manière pérenne.

Par des avocats du Barreau de Paris :

- ***Barreau famille***
- ***Barreau travail***
- ***Barreau TPME (Très petites et moyennes entreprises)***
- ***Barreau Séjour des étrangers et Nationalité***

Des avocats du Barreau de Paris sont désignés pour assurer les permanences hebdomadaires de droit de la famille, de droit du travail et de droit du séjour des étrangers. La permanence pour les TPME a lieu deux fois par mois. *En droit de la famille, 187 personnes en 44 permanences ont été conseillées. 225 personnes en 48 permanences de droit du travail. 60 personnes en 19 permanences consacrées aux TPME. Et 147 autres personnes en 30 permanences de droit du séjour depuis le 6 mai et la réponse favorable du CDAD à notre demande de création de ladite permanence.*



Par des notaires de la Chambre de Paris :

- ***Paris Notaires***



Les notaires parisiens assurent deux permanences par mois au sein du PAD et ont reçu **101 personnes** en **22 permanences**. L'essentiel du droit des successions y est affecté et cette permanence est complémentaire de celle de droit de la famille réalisée par les avocats.

Par un Délégué de la Défenseure des Droits :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
**LE DÉFENSEUR
DES DROITS**



- ***DDD – Médiation***

Monsieur LASGI Michel assure les deux permanences hebdomadaires de l'institution qui lui ont permis de recevoir **178 usagers** en **73 permanences dont 6 en distanciel**.

Par une Déléguée du Médiateur de la ville de Paris :

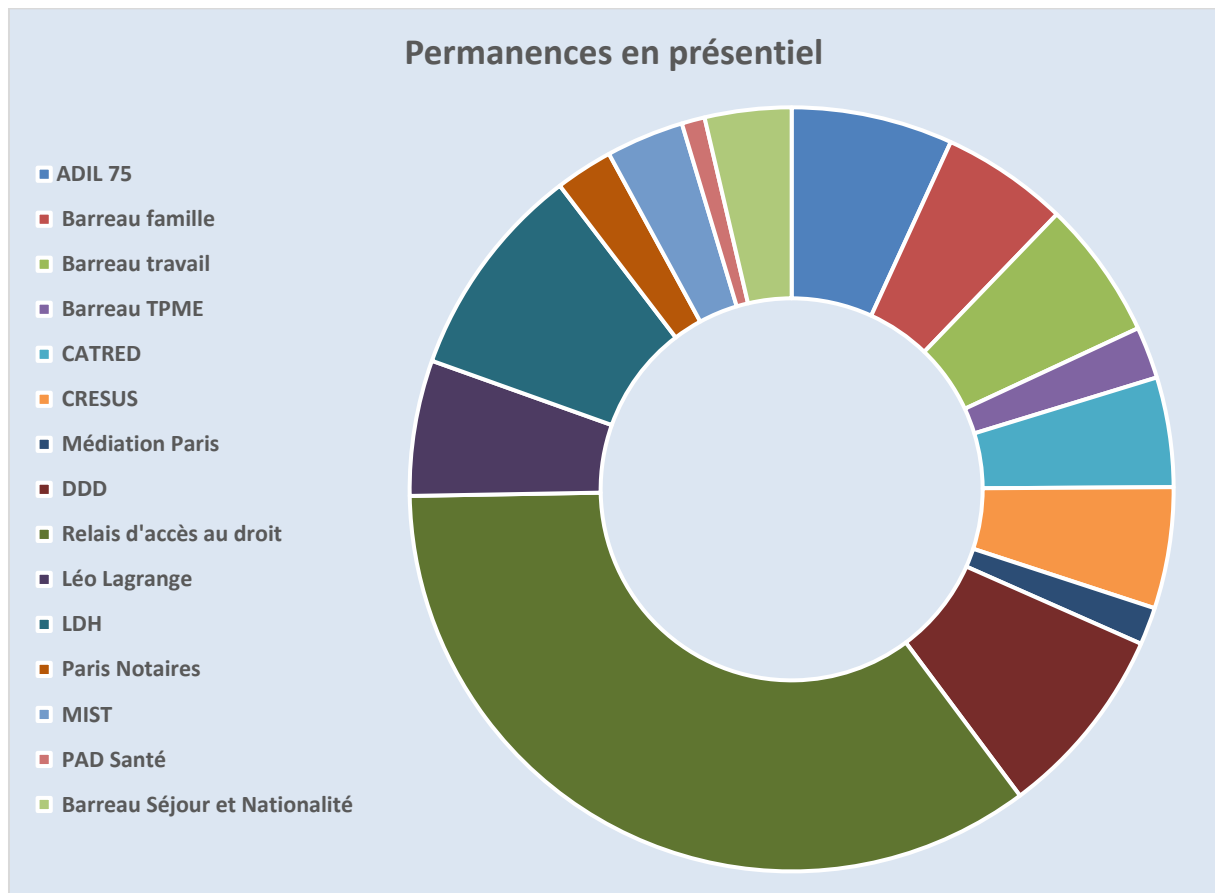
- **Médiation Ville**

Mme DEPONT Catherine a reçu **23 personnes** au cours de **13 permanences**.

Pour l'essentiel les usagers de cette permanence sont venus pour des questions de logement social, de mutation de logement notamment et aussi de relations aux bailleurs publics. La permanence est peu demandée. Peut-être le fait d'une permanence similaire en mairie d'arrondissement.



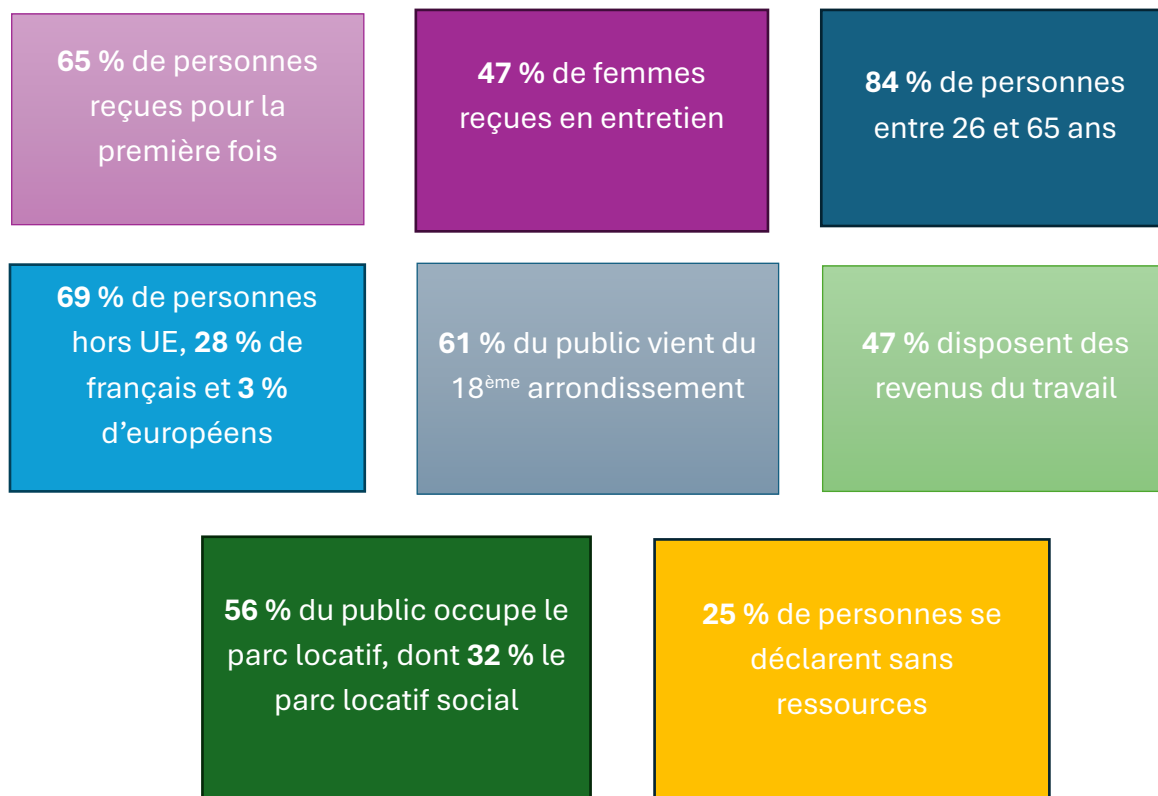
Le bilan des permanences révèle que sur 844 permanences, seules 25 ont eu lieu en distanciel. Soit 3 % de permanences en distanciel. Le principe des permanences est bel et bien de recevoir en présentiel le public, lors d'entretiens confidentiels et gratuits.



Avec respectivement 35% et 9% des permanences réalisées, les RAD et la LDH sont celles qui reçoivent le plus de public. On peut ajouter à ces parts, les 4% de public reçu en permanence d'avocat en droit du séjour. Ces chiffres sont à corrélérer avec l'importante demande en Droit du séjour des étrangers et de la nationalité (52% de la demande présentée à l'accueil).

En cumul, 19% des permanences (avocats et de notaires) sont des permanences de conseil.

C – LE PUBLIC



L'accueil du public est inconditionnel, anonyme et gratuit de tel sorte que vu de l'accueil il est seulement compté et seuls l'origine, l'action et le domaine de droit sont renseignés.

En revanche, sur la base des fiches d'intervention remplies par les intervenants et saisies par l'équipe du PAD ce sont davantage d'éléments qui sont renseignés.

En 2024, le public reçu en permanence y a déjà été reçu dans 65 % des cas.

Les proportions femmes hommes sont inchangées d'une année à l'autre **47 % de femmes et 53 % d'hommes** sont le public reçu par les intervenants du PAD.

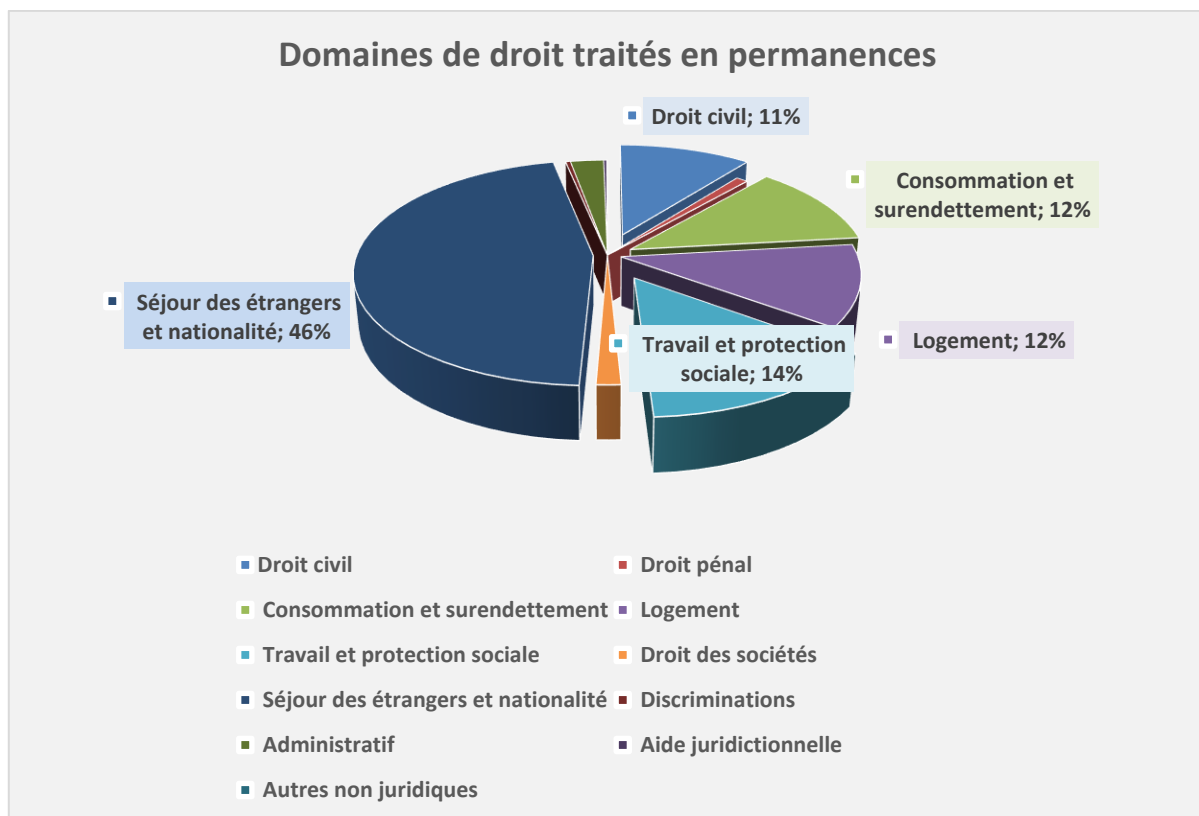
Quant aux catégories d'âge, là aussi les proportions ne varient pas d'une année à l'autre. En 2023, 81 % du public représentaient les catégories des 26 – 40 ans et 41 – 65 ans. En 2024, la répartition est quasiment la même, à savoir **35 % de 26 – 40 ans et 47 % de 41 – 65 ans**.

Il s'agit par ailleurs d'un public actif **41 % de salariés**. Même si le nombre de sans ressources ne baissent pas (**25 % en 2024 contre 24 % en 2023**).

C'est en matière de nationalité que le profil du public marque des évolutions. Ainsi, en 2024 on observe que la proportion de femmes étrangères hors Union européenne est inférieure de 9 points par rapport à la population globale. **69 % d'étrangers hors Union européenne** constituent le public reçu en permanence, **28 % de nationaux et 3 % de communautaires**. Quant au public féminin : **61 % d'étrangères hors Union européenne, 36 % de françaises et 3 % de communautaires**.

Pour le reste, plus d'un usager sur 2 est célibataire et locataire. **34 % du public est dépourvu de domicile personnel**. Il s'agit de personnes qui déclarent habiter en hôtel et foyer et de toutes celles hébergées par des proches.

D – LES DOMAINES DE DROIT TRAITES EN PERMANENCES



Conséquence d'une importante demande à l'accueil (52 %), de la surreprésentation d'un public étranger hors Union européenne (69 %), le **droit du séjour des étrangers représente 46 %** des domaines traités par les intervenants. Loin derrière, le **droit du travail et de la protection sociale (14 %)** est la seconde thématique et celle qui progresse le plus d'une année à l'autre (12,49 % en 2023). En effet, l'écrasante majorité d'un public âgé de 26 à 65 ans au sein duquel on retrouve nécessairement l'ensemble des salariés (41 % des usagers reçus) peut expliquer cette donnée. Autres domaines statistiquement à deux chiffres, le **droit du logement (12 %)** avec une prévalence des rapports locatifs, le **droit de la consommation et du surendettement (12 %)** et le **droit civil (11 %)** ; tous trois constants par rapport à

l'année précédente (respectivement 11,77 % en droit du logement ; 12,43 % en consommation et surendettement et 11,6 % en droit civil en 2023).

III – ACTIONS ET TRAVAIL DE MISE EN RESEAU

Tout au long de l'année 2024, le coordinateur a représenté le PAD dans les relations entretenues avec de nombreux partenaires tels que la Ville de Paris, la Mairie du 18^{ème} arrondissement, les services sociaux et notamment l'Espace Parisien des Solidarités (EPS), l'équipe de développement local (EDL), le réseau associatif du 18^{ème}. Par ailleurs il a pris part à quelques événements tendant à la promotion de l'accès au droit ainsi qu'à la sensibilisation du public.

A – AVEC LA VILLE DE PARIS

Le PAD 18 était représenté lors du **comité d'orientation de l'accès au droit tenu le 15 mai**. Le coordinateur a pu témoigner notamment du difficile accès des usagers aux services préfectoraux dans le cadre du droit au séjour depuis le déploiement de l'ANEF. Et surtout de l'affluence nouvelle d'un public inséré qui en demandant le renouvellement de son droit au séjour est dépourvu de récépissé et peut perdre des droits.

Le coordinateur du PAD a participé aussi aux réunions de coordination avec des PAD avec la Direction des affaires juridiques (DAJ).

Sous l'égide de la DAJ et notamment de la Cheffe de la mission accès au droit, le coordinateur a pris part aux réunions qui ont mené à la création du budgetomètre, outil de prévention du surendettement.

B – AVEC LE 18^{ème}

En tant que personnalité désignée par le Maire Eric LEJOINDRE, le coordinateur a participé au **comité d'action sociale** le 16 décembre 2024. A cette occasion le Directeur de l'Espace parisien des solidarités du 18^{ème} (EPS) et son équipe rendent compte de l'activité du service social.

Avec le même EPS et la coordinatrice sociale Geneviève FONTAINE-DESCAMPS, des temps de rencontre ont été organisés avec des professionnels de CHRS afin de faire connaître les missions du PAD et les ressources qu'il représente tant pour les usagers que pour les professionnels.

Autre rencontre, celle avec des familles logées dans des hôtels sociaux de l'arrondissement sur le sujet des discriminations, le 13 décembre. En effet, l'arrondissement compte plusieurs dizaines d'établissements hôteliers en convention avec le SAMU SOCIAL qui logent un public auquel les services sociaux vouent une particulière attention. Du reste, un forum est organisé à destination de ce public, chaque année en mairie. Cette année, le forum s'est tenu en mairie d'arrondissement le 22 mai et le coordinateur y a reçu du public. Des familles alertent les professionnels sur leurs conditions de vie dans nombres d'hôtels. Notamment, des différences de traitement dans l'accès aux services, de l'ascenseur par exemple. Ainsi des personnes ont témoigné d'interdiction qui leur est faite d'utiliser l'ascenseur de ces hôtels qui ont aussi une clientèle « touristique ». C'est fort de ce genre de témoignages que le

coordinateur a été sollicité pour informer sur la lutte contre les discriminations et l'institution Défenseur des Droits.

A l'échelle du territoire, les équipes de développement local (EDL), demeurent un partenaire essentiel avec lequel le PAD a participé à la réunion du groupement d'intérêt public Réussite éducative Paris le 28 mars dernier. Cette réunion, occasion de présenter les dispositifs qui s'adressent aux jeunes dans le cadre de l'accompagnement scolaire et extra-scolaire était aussi l'occasion pour le coordinateur du PAD de présenter les actions de l'accès au droit.

Les professionnels des services sociaux, en comité d'action sociale notamment, constatent le faible attrait de leur service pour le public dit jeune. C'est un constat partagé et qui commande d'aller vers ce public.

Avec Anne Thalia CRESPO de Droits d'urgence, le coordinateur a animé une séance de sensibilisation d'une classe de troisième du collège Antoine COYSEVOX du 18^{ème} sur le thème des violences dans les relations amoureuses, dans le cadre de la semaine de lutte contre les violences faites aux femmes.

C – AVEC LES ASSOCIATIONS

L'année 2024 a été l'occasion de rencontrer des associations pour la première fois.

Langues plurielles en janvier dernier. Cet organisme d'information linguistique reçoit un public qui est confronté pour bon nombre à des difficultés relevant du droit au séjour des étrangers, au droit des entrepreneurs, au droit du travail. Autant de domaines de droit traités au PAD. C'est ainsi que dans leur démarche d'accompagnement, l'équipe de cet organisme s'est enquis de découvrir l'activité du PAD et les ressources qui s'offrent au public.

En lien avec l'EDL, c'est dans le même état d'esprit que le coordinateur a rencontré **l'association des couturiers de la Goutte d'Or** en février dernier. Annie VALLET en charge de l'accompagnement personnalisé des couturiers dans l'accès au droit mais surtout la formalisation de leur activité a pu relayer les besoins de ceux-ci. Ce qui nous a permis ensemble de convenir que plus que sur le terrain du séjour, c'est davantage sur le terrain des affaires et de la formalisation de leur activité que les besoins existent pour eux. En ce sens, des rendez-vous ont été pris lors de permanences d'avocat en droit des très petites et moyennes entreprises.

La maison des coursiers gérée par **l'association Coopcycle** accueille des coursiers. Un public qui exerce en tant qu'indépendant et dans un secteur ubérisé. C'est encore à ce titre, du travail indépendant et des possibilités que le PAD offre avec les permanences de TPME entre autres.

L'association LA PILE qui gère le projet Territoire Zéro Chômeur de longue durée, par l'intermédiaire de sa cheffe de projet Mathilde MEYLAN a été une rencontre en juillet dernier. Avec cette dernière et dans le cadre d'une réflexion commune avec les EDL, il a été question d'envisager les entraves à l'emploi, notamment cette question qui est du renouvellement des titres de séjour qui pour l'instant encore ne donnent pas droit à l'obtention immédiate de récépissés qui maintiennent les droits des demandeurs. Pour précision, encore aujourd'hui les usagers dans ces cas n'obtiennent qu'une confirmation de dépôt dont les mentions excluent le caractère régulier de leur séjour.

Agir pour la santé des femmes (ADSF) est une association hébergée au tiers-lieu du 70 boulevard Barbès et qui accueille et prend en charge des femmes en situation de grande exclusion. A la suite d'une rencontre avec des professionnels des structures d'hébergement, date avait été prise pour une information collective sur le droit du séjour. Elle a eu lieu le 26 septembre.

D – EVENEMENTS

En compagnie d'autres partenaires invités, le coordinateur du PAD a présenté les Points d'accès au droit à lors du **Colloque de la Clinique juridique de l'Ecole de formation des Barreaux**, le 20 juin dernier. Occasion de présenter aux élèves avocat, l'accès au droit au travers d'un exemple de fonctionnement du PAD 18.

Pour la **journée nationale de l'accès au droit** du 24 mai dernier, le coordinateur était mobilisé sur le parvis de la mairie du 18^{ème} arrondissement pour sensibiliser les passants sur cet évènement.

Enfin, d'un point de vue du fonctionnement l'année s'était ouverte avec une **réunion des intervenants** dans la même mairie du 18^{ème}, le 8 février et elle s'est achevée par le **comité de pilotage** le 11 décembre. Et déjà, les tendances que confirment ce rapport s'étaient dessinées. A savoir que l'année est marquée par une hausse de la fréquentation de la structure (+9,8 %), davantage de personnes reçues physiquement qu'au téléphone et une demande en droit du séjour qui ne cesse de croître elle aussi.

IV – STATISTIQUES ANNUELLES DU PAD

A – STATISTIQUES GENERALES

Activité du PAD	Année 2024	En %
Accueil téléphonique	5709	33,17
Accueil direct	7410	43,06
Mails	686	3,99
<i>*dont accueil renforcé</i>	4479	32,44
<i>* dont formulaires numériques</i>	348	2,52
Sous total accueil	13805	80,21
Personnes reçues en permanences	3274	19,02
<i>*dont permanences à distance</i>	25	
Personnes ayant participé à des informations collectives	131	0,76
Sous total permanences	3405	19,79
TOTAL	17210	100

B – STATISTIQUES DE L'ACCUEIL

1 Origines d'orientation des personnes reçues à l'accueil

	Année 2024	En %
Déjà venu au PAD	5707	41,34
Mairie 18ème	1191	8,63
Autres mairies et services municipaux	136	0,99
Services sociaux	1016	7,36
Média, communication, Internet	2667	19,32
Bouche à oreille	2046	14,82
PAD 13	22	0,16
PAD 15	19	0,14
PAD 19	113	0,82
PAD 20	55	0,40
PAD Pénitentiaire	6	0,04
Associations	535	3,88
Police	21	0,15
Autres institutions (hôpital, etc.)	94	0,68
Juridictions (BAJ, TI, etc.)	27	0,20
Bus de la Solidarité	12	0,09
Permanences Palais ou Mairie	11	0,08
PIMMS	103	0,75
MJD10	7	0,05
MJD14	1	0,01
MJD17	16	0,12
TOTAL	13805	100

2 Domaines de droit sollicités à l'accueil

	Année 2024	En %
DROIT CIVIL	1108	8,03
Droit de la famille	700	5,07
Droit des personnes, successions, biens	408	2,96
DROIT PENAL	313	2,27
Victimes	113	0,82
Victimes de violences conjugales 1 ^{ère} fois	19	0,14
Victimes de violences conjugales (suivi)	5	0,04
Mis en cause	176	1,27
CONSOMMATION (contrats, banque, assurance)	479	3,47
SURENDETTEMENT	284	2,06
LOGEMENT	1093	7,92
DROIT DES SOCIETES	182	1,32
TRAVAIL	937	6,79
PROTECTION SOCIALE	621	4,50
DROIT DES ETRANGERS/NATIONALITE/ASILE	7210	52,23
ADMINISTRATIF	567	4,11
DISCRIMINATION	8	0,06
AIDE JURIDICTIONNELLE	170	1,23
AUTRES	833	6,03
Juridiques	641	4,64
Non juridiques	192	1,39
Total	13805	100

3 Démarches effectuées à l'accueil

		Année 2024	En %
Accueil normal	Gestion et prise de RDV au PAD	5129	37,15
	Rappel des RDV	1079	7,82
	Orientation / contact vers autres structures compétentes	709	5,14
	Orientation / contact vers les services sociaux	246	1,78
	Orientation vers réseau accès au droit et prise de RDV	2163	15,67
	Sous total accueil	9326	67,56
Accueil renforcé	Dossier AJ / droit de suite	142	1,03
	Rédaction courriers / constitution de dossier	84	0,61
	Traduction / interprétariat	424	3,07
	Information juridique sans rendez-vous	2875	20,83
	Démarches numériques	348	2,52
	Explications et lecture de courriers ou de décision de justice	546	3,96
	<i>VC : dossier AJ</i>	0	0
	<i>VC : rédaction courriers / constitution de dossiers</i>	0	0
	<i>VC : information juridique sans rendez vous</i>	0	0
	<i>VC : orientations diverses</i>	0	0
	<i>VC : explications et lecture de courriers ou de décision de justice</i>	0	0
	Recherche d'informations	60	0,43
	Sous total accueil renforcé	4479	32,44
Total général accueil		13805	100

C - LES PERMANENCES

1 Profil des usagers

Personnes déjà venues ?	Année 2024	En %
OUI	1146	35,00
<i>Pour le même problème</i>	928	80,98
<i>Pour un problème différent</i>	218	19,02
NON	2128	65,00
TOTAL	3274	100

Personne	Année 2024	En %
Hommes	1741	53,18
Femmes	1533	46,82
Total	3274	100

Age	Année 2024	En %	Public féminin	En %
Mineur	5	0,15	1	0,07
18-25 ans	188	5,74	88	5,74
26-40 ans	1145	34,97	558	36,40
41-65 ans	1531	46,76	729	47,55
+ de 65 ans	405	12,37	157	10,24
Total	3274	100	1533	100

Nationalité	Année 2024	En %	Public féminin	En %
France	920	28,10	548	35,75
UE	93	2,84	55	3,59
Hors UE	2261	69,06	930	60,67
Total	3274	100	1533	100

Situation familiale	Année 2024	En %	Public féminin	En %
Célibataire	1823	55,68	857	55,90
Marié-e / Pacsé-e	894	27,31	387	25,24
Concubin-e	189	5,77	91	5,94
Divorcé-e / Séparé-e	261	7,97	136	8,87
Veuf / veuve	107	3,27	62	4,04
Total	3274	100	1533	100

Emploi et ressources	Année 2024	En %	Public féminin	En %
Salarié	1331	40,65	615	40,12
Travailleur indépendant Commerçant, artisan	111	3,39	58	3,78
Chômeur indemnisé	132	4,03	62	4,04
Retraité	421	12,86	174	11,35
Etudiant	92	2,81	41	2,67
Prestations sociales	289	8,83	177	11,55
Travail non déclaré	88	2,69	27	1,76
Sans ressources	810	24,74	379	24,72
Total	3274	100	1533	100

Logement	Année 2024	En %	Public féminin	En %
Propriétaire	205	6,26	130	8,48
Locataire du secteur privé	795	24,28	404	26,35
Locataire du secteur social	1056	32,25	535	34,90
Hébergement en hôtel ou foyer	387	11,82	194	12,65
Hébergé par des proches	704	21,50	237	15,46
SDF	127	3,88	33	2,15
Total	3274	100	1533	100

Domicile	Année 2024	En %	Public féminin	En %
Paris 18ème	2012	61,45	954	62,23
Charles Hermite / Evangile	139	4,25	62	4,04
La Chapelle / Marx Dormoy	452	13,81	222	14,48
Goutte d'Or	768	23,46	321	20,94
Amiraux / Simplon / Poissonniers	82	2,50	45	2,94
Moskowa / Porte Montmartre / Porte de Clignancourt	98	2,99	40	2,61
Grandes Carrières / Clichy	126	3,85	78	5,09
Clignancourt / Jules Joffrin	271	8,28	147	9,59
Montmartre	76	2,32	39	2,54
Autres arrondissements	689	21,04	336	21,92
1er	5	0,15	2	0,13
2ème	8	0,24	4	0,26
3ème	8	0,24	4	0,26
4ème	3	0,09		0
5ème	4	0,12	2	0,13
6ème	3	0,09		0
7ème	1	0,03	1	0,07
8ème	8	0,24	7	0,46
9ème	31	0,95	19	1,24
10ème	68	2,08	31	2,02
11ème	24	0,73	8	0,52
12ème	61	1,86	19	1,24
13ème	36	1,10	17	1,11
14ème	13	0,40	9	0,59
15ème	33	1,01	14	0,91
16ème	23	0,70	12	0,78
17ème	154	4,70	88	5,74
19ème	142	4,34	64	4,17
20ème	64	1,95	35	2,28
Autres communes	573	17,50	243	15,85
Total	3274	100	1533	100

2 Origines d'orientation du public reçu en permanence

	Année 2024	En %	Public féminin	En %
Déjà venu au PAD	1132	34,58	490	31,96
Mairie 18ème	243	7,42	134	8,74
Autres mairies et services municipaux	62	1,89	33	2,15
Services sociaux	394	12,03	199	12,98
Média, communication, Internet	393	12,00	190	12,39
Bouche à oreille	655	20,01	293	19,11
PAD 13	8	0,24	5	0,33
PAD 15	3	0,09	2	0,13
PAD 19	17	0,52	8	0,52
PAD 20	13	0,40	8	0,52
PAD Pénitentiaire	19	0,58	3	0,20
MJD	6	0,18	1	0,07
RAD	3	0,09	3	0,20
Associations	198	6,05	102	6,65
Police	3	0,09	1	0,07
Autres institutions (hôpital, etc.)	44	1,34	22	1,44
Juridictions (BAJ, TI, etc.)	13	0,40	5	0,33
Bus de la Solidarité	6	0,18	5	0,33
Permanences Palais ou Mairie	8	0,24	5	0,33
PIMMS	17	0,52	4	0,26
Autres	37	1,13	20	1,30
Total	3274	100	1533	100

3 Fréquentation des permanences

Année 2024									
Type de permanence	NB Perm		NB Pers	En %	Ratio	RDV non honorés	En %	Délai d'attente (estimation)	NB Pers. 1er RDV
	Perm en présentiel	Perm à distance							
ADIL 75	56	1	309	9,40%	5,5	29	8,60%	6	229
Barreau famille	44	0	187	5,70%	4,3	60	24,30%	5	160
Barreau travail	48	0	225	6,90%	4,7	49	17,90%	5	168
Barreau TPME	18	1	60	1,80%	3,3	5	7,70%	10	44
CATRED	38	1	133	4,10%	3,5	18	11,90%	7	68
CRESUS	42	1	183	5,60%	4,4	35	16,10%	7	90
Médiation de la Ville de Paris	13	0	23	0,70%	1,8				20
DDD - Médiation	67	6	178	5,40%	2,7	49	21,60%	5	134
Relais d'accès au droit	286	11	1046	31,90%	3,7	144	12,10%	10	710
Léo Lagrange	47	0	205	6,30%	4,4	48	19,00%	5	118
Ligue des droits de l'Homme	75	2	405	12,40%	5,4	45	10,00%	8	142
Paris Notaires	20	2	101	3,10%	5,1	11	9,80%	6	83
MIST	27	0	46	1,40%	1,7				34
Coordinateur / absences	0	0	6	0,20%					5
DDU-PAD SANTE	8	0	20	0,60%	2,5				11
Barreau Séjour et nationalité	30	0	147	4,50%	4,9	23	13,50%	6	112
Total	819	25	3274	100,00%	4	516	13,60%	7	2128
Total Perm	844								

4 Domaines de droit des permanences

		Année 2024	En %	Public féminin	En %
DROIT CIVIL		394	10,54	225	12,76
Droit des personnes	Etat civil	41	1,10	14	0,79
	Protection des mineurs	13	0,35	9	0,51
	Protection des majeurs	3	0,08	3	0,17
Droit de la famille	Contrat de mariage / PACS	11	0,29	5	0,28
	Divorce/ séparation	83	2,22	50	2,83
	Prestations compensatoires	3	0,08		0
	Mesures enfants (droits de garde, de visite, obligations alimentaires...)	91	2,43	52	2,95
	Filiation et autorité parentale	39	1,04	16	0,91
Biens		32	0,86	20	1,13
Responsabilité civile personnelle		2	0,05	2	0,11
Responsabilité civile professionnelle		0	0		0
Successions		70	1,87	53	3,00
Procédure civile		4	0,11	1	0,06
Exécution des jugements		2	0,05		0
DROIT PENAL		34	0,91	8	0,45
Aide aux victimes	Violences conjugales	0	0		0
	Violences intra-familiales	1	0,03		0
	Atteintes aux personnes extra-familiales	9	0,24	1	0,06
	Atteintes aux biens	2	0,05		0
	Accidents de la circulation	2	0,05	1	0,06
Mis en cause	Violences conjugales	4	0,11	2	0,11
	Violences intrafamiliales	1	0,03		0
	Atteintes aux personnes extra-familiales	3	0,08	1	0,06
	Atteintes aux biens	1	0,03		0
	Accidents de la circulation	0	0		0
	Casier judiciaire et autres fichiers	11	0,29	3	0,17

CONSOMMATION-SURENDETTEMENT		440	11,77	258	14,63
Contrats		157	4,20	92	5,22
Surendettement		127	3,40	81	4,59
Banque		115	3,08	60	3,40
Assurance		41	1,10	25	1,42
LOGEMENT		439	11,74	245	13,89
Obligations du bailleur		137	3,66	80	4,54
Obligations du locataire		67	1,79	28	1,59
Copropriété		48	1,28	41	2,32
Troubles de voisinage		21	0,56	14	0,79
Expulsions		75	2,01	45	2,55
DALO		91	2,43	37	2,10
DROIT DU TRAVAIL ET PROTECTION SOCIALE		533	14,26	244	13,83
Contrat de travail	Conclusion	22	0,59	9	0,51
	Exécution	117	3,13	52	2,95
	Rupture	116	3,10	64	3,63
Couverture sociale (CMU, AME, RSA, allocations chômage...)		123	3,29	55	3,12
Prestations sociales et familiales (CAF, aides facultatives...)		37	0,99	13	0,74
Invalidité et handicap		27	0,72	10	0,57
Retraite		29	0,78	14	0,79
Maladies professionnelles et accidents du travail		59	1,58	26	1,47
Anciens combattants		3	0,08	1	0,06
DROIT DES SOCIETES		54	1,44	25	1,42
Droit des sociétés		54	1,44	25	1,42
DROIT DES ETRANGERS ET ACCES A LA NATIONALITE		1723	46,08	704	39,91
Visa		32	0,86	17	0,96
Droit au séjour (demande et renouvellement)		1381	36,94	558	31,63
Refus de séjour - OQTF		66	1,77	23	1,30
Mesures d'éloignement (rétention, arrêté de reconduite...)		55	1,47	17	0,96
Regroupement familial		57	1,52	38	2,15
Asile		17	0,45	4	0,23
Nationalité		115	3,08	47	2,66

DISCRIMINATIONS	14	0,37	7	0,40
Emploi	2	0,05	1	0,06
Logement	6	0,16	3	0,17
Education	1	0,03	1	0,06
Biens et services	1	0,03	1	0,06
Services publics	4	0,11	1	0,06
ADMINISTRATIF	97	2,59	42	2,38
Culture	0	0		0
Emploi	12	0,32	7	0,40
Enfance/ Jeunesse et sports	4	0,11	4	0,23
Environnement	8	0,21	5	0,28
Social	3	0,08		0
Urbanisme- construction	3	0,08	1	0,06
Voirie, circulation	9	0,24	3	0,17
Responsabilité administrative	4	0,11	1	0,06
Fiscalité/ amendes	54	1,44	21	1,19
AIDE JURIDICTIONNELLE	9	0,24	5	0,28
AUTRES NON JURIDIQUES	2	0,05	1	0,06
Total	3739	100	1764	100

LE DROIT D'AVOIR
DES DROITS

CONTACT

Karim NKOUNKOU SIASSIA, coordinateur
ankounkou.pad18@droitsdurgence.org

2 rue de Suez

75018 Paris

Tel : 01 53 41 86 60

Suivez nos actualités sur



www.droitsdurgence.org